L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

[illegible]TION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

[illegible]mant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine [illegible] l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

[illegible] An	$3 00
[illegible] Mois	1 50
[illegible] Mois	1 00

[illegible]abonne à la Semaine avec [illegible] Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

[illegible] tous les jours, en outre des [illegible] politiques, littéraires et locales:

[illegible] dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

[illegible] Bulletin Maritime;

[illegible] liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

[illegible] liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] Bulletin Financier;

[illegible] Bulletin Commercial;

[illegible] heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer [illegible] jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

[illegible]sant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

[illegible] Conti et Bienville

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis Spoterno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 76 277—Division A—Attendu que Alphonse A Carrière, agent et avocat de fait de Mme Mathilde Olivari, veuve de Louis Spoterno, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Spoterno, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Pierre D. Olivier, avocat.
19 mai—19 23 28

Succession de Joséphine Fasy, veuve de F. Sancho.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75.799—Division A—Attendu que Frank Sancho a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Joséphine Fasy, veuve de F. Sancho décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. Laiser, avocat. 19 mai—19 23 28

Succession de George Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 76,197 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Jacob Barker Harrison et Gustave Radetzki, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Andrew Hero, Jr., avocat.
18 mai—18 22 27.

Succession de Charles Ballejo

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,691—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anna M. Kurtz, veuve de Charles Ballejo, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Rice & Montgomery, avocats.
18 mai—18 22 27

Succession de A. C. Stuart

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76.108—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thomas J. Hedgins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, H. W. Robinson, avocats. 17 mai—17 21 26

Succession de Lottie Furst ou Lottie Livingston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 76,123 — Division D—Attendu que Isaac Senthelmer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lottie Furst ou Lottie Livingston, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. H. Michel, avocat.
16 mai—16 20 25

Succession de Mme Emily Cragg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,686 —Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Robert E. Rougelot, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Cage, Baldwin & Crabitée & Gus J. Ricau, avocats.
16 mai —16 20 25

Succession de Théodule Etienne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,274 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Edwards, veuve de Théodule Etienne, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
13 mai—13 17 22

Succession de Veuve Anthony Peters Née Sophie Mathis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,174—Division A — Attendu que Henry Peters a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sophie Mathis, veuve de feu Anthony Peters, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Thompson R. Walker, avocat.
10 mai — 10 14 19

AVIS AUX CREANCIERS

Gustave Fitzner versus Frank A. Neullet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72.878—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le tableau de l'actif et du passif de l'ancienne raison sociale de F. A. Neullet & Company, comme préparé et présenté par Bernard Bruenn et Edgar M. Cahn, receveur et liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Parkerson et E. A. Parsons avocats.
18 mai—18 22 27

In re Louisiana Liquor and Tobacco Dealers and Manufacturers Co-Operative Association, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76.086—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lawrence C. Witt, Edward Goetz, John B. Pean et August Schmedtje commissaires liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Edgar M. Cahn, avocat.
[illegible] 17 22 [illegible]

William [illegible] Seymour versus John [illegible] Byrne Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74 6 7—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte trimestriel présenté par Alfred W. Byrne, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Bouteiller & Manion, avocats.
10 mai—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Sixième District.

Une Rare Occasion pour Placeurs et Spéculateurs! COTTAGES, SIMPLE ET DOUBLES.

No 3930 RUE CALHOUN
Nos 3958 58 RUE TCHOUPITOULAS.
Nos 3950 52 RUE TCHOUPITOULAS.
No 3809 RUE CONSTANCE.

Dans l'affaire de MICHEL DUFFEY, Exécuteur Testamentaire de la Succession de Mme JEANNE MAUTAME ve Mme FRANCINE CAZALOT.

No 76 060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 5 mai 1905 et signé le 11 mai 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 90, borné par les rues Water, Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz désignés par les numéros quinze et seize dudit ilet sur un plan dans un livre de plans en l'étude de Selim Magner, notaire, et annexé à un acte daté le 5 avril 1865, lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 90, borné par les rues Water, Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés comme lots numéros Treize et Quatorze sur un plan dans un livre de plans annexé à un acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1865, lesquelles lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds, le lot numéro Quatorze formant l'encoignure des rues Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz.

3° Quatre certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 109 de Burthville, borné par la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, Victor, maintenant rue Magnolia, Breslau, maintenant rue Robertson, et la rue Edmund, maintenant Calhoun désignés comme lots numéros un, deux, trois et sept, sur un devis privé annexé à un acte en l'étude de John Bendernagel, notaire, daté le 26 mars 1883, les lots un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Victor, maintenant Magnolia, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; ledit lot numéro un formant l'encoignure des rues Victor maintenant Magnolia, et de la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, et le lot numéro sept mesurant vingt neuf pieds onze pouces et trois et un cinquième de lignes de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles et lesdites mesures étant plus ou moins.

4° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 109 de Burthville, borné par la propriété Foucher De Circé, maintenant place Audubon, les rues Victor, maintenant Magnolia, Breslau, maintenant Robertson, et Edmund, maintenant rue Calhoun, désignés comme lots numéros Quatre, Cinq et Six sur le ci dessus devis privé, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds, sept pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le lot numéro Quatre formant l'encoignure des rues Edmund, maintenant rue Calhoun, et Victor, maintenant rue Magnolia; lesdites mesures étant plus ou moins.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Général Taylor, Magazine et Constance, ledit lot mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Constance sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot et ilet sont désignés sur les rôles d'assessement comme lot numéro quinze et ilet No 209.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, représenté par privilège de vendeur et billets hypothécaires portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, clauses usuelles de sécurité e c Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1905, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Boyd Grinage, aux frais des acquéreurs.
G. G. Kernsberger, avocat pour le demandeur.
14 mai—14 21 28 — juin 4 11 15

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La splendide bâtisse en briques à quatre étages, maintenant occupée par le "Delta Bag Factory" connue comme 430, 432 et 434 rue Fulton, et 429, 431 et 433 rue Front.

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André entre les rues Annonciation et Laurel.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als. No 75 [illegible]96—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 430 à 434 rue Fulton et 429 433 rue Front, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Poydras et Sud Front, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan connu comme plan de J. A. Bend, e rtifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1853.

Le lot 11 mesurant 21 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton sur 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10, et 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot 12.

Le lot 12 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton, 21 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Front, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 111 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposé le séparant du lot 13. Sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 823 rue St. André situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre B sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 43 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St. André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans ou 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr, notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et de déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1017 rue Touro.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 74,538 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—

Mercredi, 7 juin 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 mai 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 375 borné par les rues Touro (autrefois Union) Français, Remparts et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Touro par 155 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et fait partie du lot original No 60 sur un plan du Faubourg Marigny, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1017 rue Touro.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Bouny, autrefois notaire, daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O. livre 100, page 631.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs divisée en coupons égaux représentés par des billets des acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion de crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et de vente sans estimation et 5 p|0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur d'assumer le paiement au sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Charles F. Claiborne, avocat.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés Améliorées et Vacantes du Cinquième District.

Cottage Double, 209-211 Avenue Pélican, entre les rues Séguin et Bouny.
Cottage Double, 213-215 avenue Pélican, entre les rues Séguin et Bouny.
Cottage Double 139-141 avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.
Terrain Vacant, avenue Pélican, entre les rues Bouny et Powder.

JEUDI LE 15 JUIN 1905.

Mlle Katie Forester et als vs les mineurs Harry Edward McNeely et als.
No 75,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 906 rue Perdido—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement daté et signé le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 21 borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican), les rues Séguin, Bouny et Alix, et désigné comme le lot No trois, sur un plan de A. D'Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peter (maintenant avenue Pélican) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour et la banquette sont pavées, connu comme les Nos 209-211 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Séguin.

Deuxièmement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet 21, borné par la rue Peter, (maintenant avenue Pélican) les rues Séguin, Bouny et Alix, et désigné comme le lot No quatre, sur un plan de A. D'Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté quatre chambres, galerie, citerne, hangar, etc., la cour et la banquette sont pavées et connue comme les Nos 213-215 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Séguin.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican et désigné comme lot No Trois d'après le plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté quatre chambres, galerie, citerne, hangar, etc., et connu comme les Nos 139-141 avenue Pélican, entre les rues Powder et Bouny.

Quatrièmement—Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican, désigné comme lot No quatre, d'après le plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Termes et conditions— Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905, au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente; l'acquéreur devant prendre possession des loyers du jour de la signature des actes de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
Jno Watt Duffy, avocat pour le demandeur.
Bureau No 204, rue du Camp.
14 mai—14 21 28 -juin 4 11 14 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Guillot.

No 75,481—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L Stern, encanteur JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1905, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No un de l'ilet No sept sur un plan fait par Bourgerol le 24me jour de décembre 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, par acte daté le 11 mars 1837, lequel dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Tonti, Ursulines et Rocheblave et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital sur une profondeur de quatre vingt six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne de côté vers la rue Tonti, et quatre vingt six pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave et une ligne du fond de quatorze pieds et deux lignes. Laquelle propriété fut acquise par le défunt Joseph Guillot, le 11 mars 1837 par acte enregistré dans le livre des transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double,

1314-1316 RUE MANDEVILLE, entre les rues Urquhart et Villeré

JEUDI, 15 JUIN 1905

Mme Nathalie Wilson vs Mme Madeline Thomas—No 75,638—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 906 rue Perdido, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 avril 1905, et signé en cour ouverte le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Urquhart, Villeré et Marigny, lequel dit lot est désigné par le No 3 de l'ilet 57 et mesurant 35' 6" de face à la rue Mandeville, par une profondeur de 118'.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant sur un côté sept chambres, et de l'autre côté cinq chambres, citerne, hangars, etc., cour.

Termes et conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. J. Peters, notaire; un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE Encanteur,
906 rue Perdido.
J. C. Henriques, avocat de la demanderesse.
A. A. Calongne, avocat de la défenderesse.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 14 15

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Attrayante.

La résidence élégante en bois à deux étages très commode et centrale.

No 1510 RUE CARONDELET.

Près de la rue Melpomène.

Succession de Loraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith Jr.

No 75 430—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ALBERT PAUL Encanteur, Bureau No 326 rue Carondelet, près Union—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Loraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith, Jr. il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Melpomène, St. Charles et Terpsichore, et désigné par le No 18 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1844, déposé comme plan No 2 dans le livre des plans de H. G. Stringer ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt huit pieds cinq pouces (28' 5" 0") de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds (110' 0" 0") de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante et commode résidence en bois à deux étages désignée par le No municipal 1510 rue Carondelet, confortablement subdivisée en vestibules spacieux et salons doubles, salle à manger, cuisine, etc., de grands appartements à coucher bien ventilés, chambre à bain, chambre de domestique, etc. Construite retirée de la banquette, cour et passages pavés en Schillinger gaz dans toute la maison et tous les agréments nécessaires, voisinage excellent, à une distance facile des marchés, écoles, églises, à une distance de quelques minutes de la rue du Canal et désirable pour résidence ou placement.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Soulé, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richardson & Soulé, avocats.
William C. McLeod, avocat des héritiers absents.
14mai—14 21 28—juin 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand Assortiment de Meubles de Maison de Valeur,

Comprenant

Ameublements de valeur pour salon, chambre à coucher et salle à manger, miroirs, tapis, chandeliers en cristal, décorations de lit, stores de fenêtres et rideaux, Psyché et autres ornements, plus une meubles de vestibules et de nombreux autres articles d'utilité et d'ornements de maison, aussi des articles en argent et en plaqué verrerie et autres, et un lot de bijouterie de valeur.

Succession de Loraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith, Jr.

No 75,430—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 326 rue Carondelet. VENDREDI, le 26 mai 1905, à 11 heures a. m., à la résidence No 1510 rue Carondelet, entre les rues Melpomène et Terpsichore, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905, dans l'affaire de la succession de Loraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith, Jr., il sera vendu à l'enchère publique, 1 grand assortiment de valeur de meubles de maison, ornements, articles en argent et plaqués, bijouterie, etc.

Conditions—Comptant.
14 mai—14 21 25 26

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy.

No 69,882 — Division C — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Vente de Propriété dans la paroisse de St-Tammany, Lne.

Moi, AUGUSTE HUARD, un Encanteur en cette ville, conformément à un ordre de vente rendu dans cette affaire, le 29 avril 1905, signé par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, lequel dit ordre confirme le jugement de vendre rendu le 24 mars 1905 et signé le 28 avril 1905, jusqu'ici rendu, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 14 juin 1905, à midi, à la Bourse d'Encan d'Huard No 303 rue Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville la propriété foncière ci après décrite, à savoir—

La moitié non divisée de deux lots de terre ensemble et avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela se trouvant et étant situé dans la paroisse de St Tammany dans cet Etat de la Louisiane, désignés par les Nos deux et trois (2 et 3) faisant face à la rivière Tchefuncta, et mesurant en superficie: le dit lot No 2 quarante sept et 50|100 acres [47 50|100] et ledit lot No 3, quarante neuf 70|100 acres [49 70|100] borné sur la gauche par les terres de Nina Parent et sur la droite par le lot No 4 le tout d'après le plan fait par Matthew Ricks autrefois voyer de ladite paroisse de St. Tammany et daté le 7 mai 187[illegible].

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et au dessus de son enchère les taxes dues et exigibles sur la propriété vendue pour l'année courante, 1905, et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication vingt (20) pour cent sur le montant de son enchère.

L'acte de vente devant être passé pardevant M. V. Déjan, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

Voyez le plan à la Bourse.
AUG. HUARD, Encanteur.
Bureau, 121 rue Carondelet.
Albert Voorhies, Charles Louque, avocats.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 14

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bâtisses de la rue des Remparts à une petite distance de l'Union Depot, Nos 908-910 rue Sud Rempart, entre les rues Julia et Delord.

Max Schwartz et als vs Augustus Hirsch, tuteur naturel du mineur Abraham Adler Hirsch.

No 75,947—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 5 mai 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts (anciennement le débarcadère Mobile) Delord (autrefois Promenade Triton), Julia et Dryades, laquelle portion de terre est désignée par le No 6 sur un plan dressé par G. F. Dunbar voyer, le 15 juin 1845, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, ancien notaire dans cette ville, et est composée des deux lots de terre ci après décrits, à savoir:

1° Un lot de terre ayant vingt pieds huit et trois quarts pouces de face à la rue Remparts sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot ayant huit pieds de largeur. 2° Un morceau de terre en face du fond dudit lot, mesurant sur ladite allée, vingt pieds huit et trois quarts pouces, vingt trois pieds plus ou moins, sur la ligne du fond sur une profondeur de vingt six pieds, plus ou moins, sur le côté vers la rue Julia et trente trois pieds plus ou moins sur le côté vers la rue Delord.

Les améliorations sont connues comme le No 908 rue S Remparts, et comprennent une bâtisse substantielle en briques à trois étages, occupée comme salon de barbe et tailleur. Les étages supérieurs sont occupés comme maison garnie, la bâtisse contient quinze 15 chambres, escalier, etc., aussi une bâtisse à deux étages en briques dans le fond, ayant deux chambres ayant aussi une allée commune dans le fond; louée à bail jusqu'au 30 septembre 1905, pour $40 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la bâtisse en briques à trois étages, désignée comme l'ancien No 279 Sud Remparts, dans cette ville, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Sud Remparts (autrefois débarcadère Mobile), Delord (autrefois promenade Triton) et Dryades (autrefois rue Philippa) désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant 20 pieds 7 pouces et trois quarts d'un pouce de face à la rue Remparts sur cent quarante deux pieds plus ou moins, d'une profondeur irrégulière sur la ligne du lot No 4, cent quarante deux pieds, un pouce et quatre huitièmes d'un pouce sur la ligne du lot No 6 et vingt et un pieds neuf pouces et sept huitièmes d'un pouce dans le fond.

Les améliorations sont connues comme le No 910 rue Sud Remparts et comprennent une bâtisse bâtie en briques à trois étages occupée comme une buvette et maison garnie, les étages supérieurs sont divisés en 11 chambres, aussi une bonne bâtisse en briques dans le fond à deux étages avec 4 chambres. La bâtisse ayant une allée commune s'ouvrant sur la rue Julia; louée à bail jusqu'au 30 septembre 1905 à $35.00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance devant être due en deux portions égales en un et deux ans respectivement après la date de l'adjudication. Les paiements différés devant être représentés par les billets à recevoir, négociables du vendeur, au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes devant contenir la confession du jugement le pacte de non alienando, 10 pour cent honoraire d'avocat, assurance et toutes les autres clauses contenues en fait de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de l'année 1905, payer pour le pavage en asphalte et faire un dépôt comptant de dix pour cent.

Les actes de vente pardevant Charles Bosse, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 mai—7 14 21 28—juin 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION D'ADOLPH DUCAS.

No 75.462—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Deux certaines ilets ou portion d'ilets, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 992 et 1.241 (autrefois 28 et 38), d'après le plan de N. Rillieux et compagnie, daté le 3 novembre A. D. 1826, et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire, d'après lequel plan les dits ilets sont bornés et mesurent comme suit:

L'ilet No 992 est borné par Emilie, Célestin, Gésie et la ligne du Couvent et a ceux lots, lesquels mesurant comme suit:

Le lot numéro un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur; les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurant chacun trente et un pieds et un pouce de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur.

L'ilet No 1241 est borné par les rues Mathilda, Emilie, Force et Verta et a vingt-deux lots lesquels mesurant comme suit.

Le lot No un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda sur cent vingt huit pieds de profondeur; les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro onze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Verta sur cent vingt huit pieds de profondeur, le lot numéro douze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, sur cent vingt huit pieds de profondeur et façade à la rue Vert; les lots numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro vingt deux mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Toute la propriété ci-dessus fut acquise par le défunt Adolph Ducas par achat de M. Joseph Barthet, d'après l'acte passé pardevant Jules Massey, ancien notaire dans cette ville, le 23 février A. D. 1837, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 21, folio 414.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LUNDI, LE 22 MAI 1905,

A 11 HEURES A. M.,

LE CONTENU

DU No 2417 RUE ROYALE,

Entre les rues Mandeville et Espagne

Succession d'ALEXANDRE C. STUART

No 76,106—Cour Civile de District Division E.

J'offrirai en vente en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 10 mai 1905 dans l'affaire ci-dessus intitulée, au No 2417 rue Royale, le contenu consistant des effets mobiliers et les bijoux au plus haut enchérisseur POUR DU COMPTANT.

PETER GALLAGHER, Encanteur
No 866 rue Commune.
John P. Sullivan, H. W. Robinson } Avocats.
13mai—13 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES

JUGEMENT

Mme M. A. Delahoussaye vs Louis P. Delahoussaye Jr., son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C No 75 967—Sur la motion de Peter O Raddell, avocat pour la demanderesse et en produisant des preuves à l'appui de sa demande, la loi et l'évidence étant en sa faveur et contre le défendeur, et pour les raisons données verbalement.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré le 2 mai 1905, soit maintenant confirmé et fait final et d'après ceci qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Mary Angelica Cases, épouse de Louis Palmer Delahoussaye, Jr., et contre le défendeur, Louis Palmer Delahoussaye, Jr., décrétant une séparation de propriété entre eux et le défendeur devant payer les frais.

Jugement rendu le 9 mai 1905.
Jugement signé le 15 mai 1905.
(Signé) JOHN ST PAUL, Juge.
Pour copie conforme
J. McCORMICK Député Greffier.
17 mai—17 27—juin 3 10 17

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Et de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 136 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 avril 1905 et signé le 25 avril 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehard et Léonard Rinehard vs Auguste Derrise, No 75 798 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure d'affaires des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin, 4 chambres à coucher, hangar, etc., Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717, rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci-dessus sont sur deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2 mesurant chacun 25 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément d'après le partage et plan exhibé au moment de la vente. Un bon placement pour affaires ou placement.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 717 et 719 rue Septième, sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre C sur un plan fait par D. M. Brosnan, député-voyer de cette ville, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après ce dit plan 32 pieds 11 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur, un pied 7 pouces et 4 lignes combinées de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent sur le côté le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée sujette à usage commun dudit lot et du lot de côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

3° Le double cottage en bois à un étage, Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre B sur le plan ci-devant de Brosnan, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après lui 27 pieds 7 pouces de face à la rue Septième, 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur avec 1 pied 2 pouces et 4 lignes combinées de façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent au côté le plus rapproché de la rue Chippewa, formant une allée sujette à usage commun dudit lot avec le lot le plus rapproché de la rue Chippewa et 1 pied 7 pouces et 6 lignes de sa façade sur la rue Septième par 48 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Annonciation avec 1 pied, 7 pouces et 6 lignes combinées de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée commune pour son usage et celui dudit lot sur son côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

Ces propriétés sont d'un bon placement pour la personne de moyens modérés, car ils sont toujours en demande par des locataires respectables.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. Hero, J. B. Fisher, avocats.
30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Double

Sur un grand lot de terre.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 136 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1905 et signé le 27 avril 1905, par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart, et Léonard Rinehart vs Margaretha Rieder et als. No 75 843 du dossier de la dite Cour, la ci après décrite propriété, à savoir:

Le bon cottage double, Nos 725 et 727 rue Septième, sur un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre A, sur un devis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, le 24 mars 1905, et mesurant d'après cela 39 pieds 6 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur 1 pied 7 pouces 6 lignes de face à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur sur son côté le plus près de la rue Chippewa avec la même façade à la rue Septième de 1 pied 7 pouces et 6 lignes et 48 pieds de profondeur du lot contigu sur le côté le plus près de la rue Chippewa étant formé dans une allée commune pour son usage et celui dudit lot contigu sur le côté vers la rue Chippewa. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. Hero et J. B. Fisher, avocats.
30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1